

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES REVENUS DE 2025

ÉTAT CIVIL	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Nom, prénom
Date de naissance

CADRE 9 - CAS PARTICULIERS DES TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES

Ne calculez aucune déduction ni aucun abattement, ils s'appliquent automatiquement.

BÉNÉFICIAIRES DES REVENUS	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX		
Age d'entrée en jouissance : moins de 50 ans	RA <input type="text"/>	RB <input type="text"/>
Age d'entrée en jouissance : de 50 à 59 ans	SA <input type="text"/>	SB <input type="text"/>
Age d'entrée en jouissance : de 60 à 69 ans	TA <input type="text"/>	TB <input type="text"/>
Age d'entrée en jouissance : plus de 69 ans	UA <input type="text"/>	UB <input type="text"/>
REVENUS DIFFÉRÉS, SALAIRES ET PENSIONS		
Montant des salaires imposés selon le quotient	ND <input type="text"/>	NE <input type="text"/>
Nombre d'années de rappel	NG <input type="text"/>	NH <input type="text"/>
Montant des pensions imposées selon le quotient	PD <input type="text"/>	PE <input type="text"/>
Nombre d'années de rappel	PG <input type="text"/>	PH <input type="text"/>
INDEMNITÉS des élus municipaux		
<i>Joignez l'état des indemnités de fonction et reportez ici le net à déclarer</i>	NP <input type="text"/>	NQ <input type="text"/>

CADRE 10 - TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS - RÉGIMES DU RÉEL

Reportez ci-dessous le résultat de la déclaration catégorielle N° de RID N° de RID

BÉNÉFICIAIRES DES REVENUS	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ		
+ Bénéfices industriels et commerciaux	IA <input type="text"/>	IB <input type="text"/>
+ Bénéfices agricoles	JA <input type="text"/>	JB <input type="text"/>
+ Bénéfices non commerciaux	KA <input type="text"/>	KB <input type="text"/>
- Déficit industriels et commerciaux	ID <input type="text"/>	IE <input type="text"/>
- Déficit agricoles	JD <input type="text"/>	JE <input type="text"/>
- Déficit non commerciaux	KJ <input type="text"/>	KK <input type="text"/>
RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL NORMAL		
+ Bénéfices industriels et commerciaux	LA <input type="text"/>	LB <input type="text"/>
- Déficit industriels et commerciaux	LJ <input type="text"/>	LK <input type="text"/>
PLUS VALUES PROFESSIONNELLES		
Taxables à 15%	LD <input type="text"/>	LE <input type="text"/>
Taxables à 25%	LG <input type="text"/>	LH <input type="text"/>

CADRE 11 - REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Montant brut des revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants, intérêts de contrats de capitalisation inférieurs à 8 ans	BA	<input type="text"/>
Montant brut des revenus d'actions ou de parts de sociétés étrangères ou autres et des jetons de présence	CA	<input type="text"/>
Montant brut des revenus d'actions ou de parts de sociétés métropolitaines	DA	<input type="text"/>
Montant brut des intérêts de dépôts de sommes d'argent servis par les établissements bancaires exerçant en Nouvelle-Calédonie, et de comptes courants d'associés dans les sociétés passibles de l'IS ayant leur siège en Nouvelle-Calédonie et versés à des non résidents	BB	<input type="text"/>
Droits de garde	DD	<input type="text"/>

IMPUTATIONS

IRCDC (impôt sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements) déjà prélevé sur les revenus déclarés ligne BA	YA	<input type="text"/>
IRVM (impôt sur le revenu des valeurs mobilières), hors CCS, déjà prélevé sur les revenus déclarés ligne CA	YB	<input type="text"/>
Retenue à la source effectuée sur les revenus déclarés ligne DA	YC	<input type="text"/>

CADRE 12 - CHARGES DÉDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL (voir notice)

Immeubles historiques : habitation principale ou secondaire : dépenses pour tous travaux sauf menues réparations et entretien courant. Joindre obligatoirement la facture du professionnel qui a réalisé les travaux et <u>une copie de l'acte</u> reconnaissant le caractère historique de l'immeuble.	XS	<input type="text"/>
NOUVEAU Souscriptions en numéraire au capital de sociétés calédoniennes exerçant une activité industrielle et commerciale et soumise à l'IS (joignez obligatoirement l'engagement de détenir les titres pendant au moins 5 ans)	XB	<input type="text"/>

CADRE 13 - RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR D'UN INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT INTERMÉDIAIRE

Immeuble neuf situé en NC acquis ou construit et affecté à votre habitation principale . Précisez l'année <input type="text"/> (joignez obligatoirement les justificatifs prévus par les arrêtés 2013-3943/GNC du 30/12/2013 et 2016-337/GNC du 24/02/2016)	YH	<input type="text"/>
Immeubles neufs situés en NC acquis à partir du 13/12/2013 et destinés exclusivement à être loués nus à des personnes qui en font leur résidence principale (joignez obligatoirement les justificatifs prévus par les arrêtés 2013-3943/GNC du 30/12/2013 et 2016-335/GNC du 24/02/2016).	YI	<input type="text"/>

CADRE 14 - AUTRES RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

RÉDUCTIONS D'IMPÔT

1 - Pour dons au profit des comités d'organisation de courses hippiques	YL	<input type="text"/>
2 - Pour versements au profit de la promotion de manifestations commerciales en vue de favoriser l'export des entreprises calédoniennes (fournir le reçu)	YK	<input type="text"/>
3 - Pour souscription au capital de sociétés par le biais d'une plateforme de financement participatif agréée (joindre l'état individuel délivré par la plateforme agréée)	YT	<input type="text"/>

CRÉDITS ET RÉDUCTIONS D'IMPÔT DES ENTREPRISES

1 - Pour dons en faveur des organismes venant en aide aux PME (fournir le reçu)	YR	<input type="text"/>
2 - Pour dépenses à l'exportation	WX	<input type="text"/>
3 - Au titre du programme d'investissement productif réalisé en 2025 au sein de votre entreprise individuelle	YQ	<input type="text"/>
4 - Au titre de la souscription dans un fonds commun de placement à risque en NC	YV	<input type="text"/>
5 - Au titre du mécénat d'entreprise Montant des dons versés en 2025, réintégrés extra-comptablement (joindre les justificatifs)	YX	<input type="text"/>
6 - Pour dépenses de recherche et d'innovation Inscrivez le montant du crédit d'impôt (joindre l'annexe)	YS	<input type="text"/>
7 - Au titre des crèches d'entreprises	YG	<input type="text"/>

AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT

1 - Financement dans un programme agréé au régime d'aide fiscale à l'investissement Montant du crédit d'impôt accordé en 2025 pour contribuer à la réalisation d'investissements agréés situés dans les communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-dore et Païta (hors îlots)	YO	<input type="text"/>
Dans d'autres communes, ou les îlots des communes ci-dessus	YP	<input type="text"/>
Investissements mixtes	YZ	<input type="text"/>
2 - Report du solde des crédits d'impôt obtenus Inscrivez le montant des crédits d'impôt relatifs aux investissements dans des projets agréés qui n'ont pu être utilisés, lorsque les projets sont situés dans les communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta (hors îlots)	WA	<input type="text"/>
Dans d'autres communes	WB	<input type="text"/>

À , le jour mois année

**Signature
du contribuable**